



Dans la Drôme, un accompagnement renforcé et entièrement pris en charge pour les femmes avant et après l'accouchement

Depuis fin janvier 2022, il est possible pour les femmes enceintes qui habitent dans la Drôme de bénéficier d'un accompagnement en plus de leur suivi médical, 100 % pris en charge. À ce jour, ce sont plus de 600 drômoises qui ont déjà pu en profiter et les retours sont très positifs.

Ouvert à toutes les femmes enceintes de la Drôme, sans exception, ce suivi propose 4 entretiens individuels : un en début de grossesse, un à la fin du 8^e mois, un 15 jours après la naissance de l'enfant et un 3 mois après. Ce dispositif mis en place par l'ARS et l'Assurance maladie vise à améliorer la santé des femmes et des enfants.

Au total, 80 professionnels de santé « Référent parcours périnatalité (RÉPAP) » se tiennent à disposition pour guider les femmes enceintes. Leurs missions ? apporter conseils et repères en prévenant notamment des risques que peut avoir une grossesse sur la santé mentale comme la dépression post-partum. Il peut s'agir du médecin traitant, du sage-femme ou de tout autre professionnel de santé. En plus des entretiens, le référent assure aussi une disponibilité téléphonique.

« Devenir maman est un chamboulement, autant la grossesse, l'accouchement que le post partum (...) et pouvoir avoir cette écoute, cette oreille bienveillante m'a permis de mieux aborder tous ces changements qui ne sont pas neutres, et qui interviennent au cours de la vie d'une future maman. Le REPAP m'a permis d'aborder tout ça avec beaucoup plus de sérénité. » - Laurine, habitante de Margès, maman d'un bébé de 2 mois.

Pour plus d'informations, contacter repap@ch-valence.fr

